

REGISTRE JOURNAL COORDINATION SÉCURITÉ

MAITRE D'OUVRAGE	MAIRIE DE BEAUVOISIN Quartier Les Brussets - 26170 BEAUVOISIN
------------------	--

OPERATION	REHABILITATION EXTENSION DE "LA GUINGUETTE"
-----------	---

RAPPORT de VISITE du 24 janvier 2020 à 11 h 00

<u>Entreprise(s) présente(s) :</u> Personnel sur chantier : 2 personnes MG CONSTRUCTION : 2 personnes	<i>Intervenants concernés</i>
---	-------------------------------

<u>Observation(s)/Information(s) :</u>	
--	--

Chantier clôturé. Base vie installée et opérationnelle.



MG CONSTRUCTION
Toutes les entreprises

RAPPEL : Visite d'inspection commune à réaliser pour établir votre PPSPS simplifié avant tout démarrage travaux.	Toutes les entreprises
<u>Co-Activités simultanées, successives ou environnementales sur site : Mesures</u>	
<u>Documents réclamés</u> : PPSPS LOT 2 : Gros-Œuvre / Maçonnerie	MG CONSTRUCTION
<u>PM Mesures générales</u> : Les feux sont interdits sur les chantiers en toute saison Engin de levage au repos : Aucune charge accrochée Ranger le stockage par zone - Nettoyer quotidiennement les cheminements. Ramassez et évacuez vos déchets et gravats à l'avancement == >Ne pas attendre la fin de la semaine !!	Toutes les entreprises
<u>PM</u> : La page R.J. doit être diffusée au chef de chantier et/ou chef d'équipe	
<u>PPSPS recus</u> :	
<u>Visite d'inspection commune réalisée avec</u> : LOT 2 : Gros-Œuvre / Maçonnerie ► MG CONSTRUCTION	
<u>DIFFUSION</u> : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Entreprises concernées	
<u>EMARGEMENT</u> : Le Coordonnateur Sécurité Adrien GIANCATERINA	
<p style="text-align: center;">EPSI 485, chemin des Roses de Gallica 26700 Pierrelatte Tél. 04 75 46 02 33 / Port. 07 68 28 27 05 Mail : epsi@wanadoo.fr</p>	

NB : Cette page fait partie du registre journal que le coordonnateur conserve en archives pendant 5 ans. En cas d'incident ou d'accident sur le chantier par non respect des consignes demandées par le coordonnateur, le registre journal servira de pièces à conviction. Accord tacite sur les termes du présent document sans remarque ou réserve de la part des entrepreneurs dans les 48 h après réception.